



Le Sentier, le 23 octobre 2024

# MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

La Municipalité du Chenit  
à son Conseil communal

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31  
Case postale 128 • 1347 Le Sentier  
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

## RAPPORT-PREAVIS N°17/2024

---

### Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Fábía Christina MEYLAN « Disparition des points de collecte pour le papier-carton et le verre de la Commune du Chenit »

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### 1. Introduction

Lors du Conseil communal du 3 octobre 2022, Mme la Conseillère communale Fábía Christina MEYLAN déposait un postulat invitant la Municipalité à étudier et à dresser un rapport sur l'opportunité de préserver, voire moderniser avec des structures plus compactes, les points de collecte pour le papier-carton et le verre de la Commune.

Ce postulat a été pris en considération immédiate par le Conseil communal et transmis à la Municipalité le 3 octobre 2022.

#### 2. Maintien des points de collecte actuels

Sur le territoire communal, trois points de collecte sont actuellement implantés. Ils se situent aux emplacements suivants (voir plan de l'Image 1) :

- Rue des Collèges au Brassus ;
- Rue de la Golisse au Sentier;
- Rue du Canal au Sentier (sur le site de la déchetterie)

**Image 1 - Emplacements des points de collecte actuels**



Source : Service des travaux

**Tableau 1 - Déchets récupérés aux points de collecte actuels**

<i>Points de collecte/ Type de déchets</i>	<i>Rue des Collèges au Brassus</i>	<i>Rue de la Golisse au Sentier</i>	<i>Rue du Canal au Sentier</i>
<i>Papier-carton</i>	X	X	X
<i>Verre trié</i>	X	X	X
<i>Textiles</i>	X	X	-
<i>Autres</i>	-	-	Aluminium et fer blanc

Source : Service des travaux

Le verre est trié par couleur dans des bennes compartimentées de 18 m<sup>3</sup> et de 24 m<sup>3</sup> (pour celle de la Rue des Collèges au Brassus). Le papier-carton est collecté mélangé dans des bennes de 20 m<sup>3</sup>.

Actuellement, ces bennes sont collectées par l'AVJ puis vidangées en vrac dans des compartiments à la déchetterie industrielle, puis rechargées (et pressées pour le papier-carton) dans de plus grandes bennes avant leur transport final vers la filière de traitement. Ce mode de collecte est peu optimal avec un faible tonnage spécifique transporté depuis les points de collecte (environ une tonne de papier-carton par benne de 20 m<sup>3</sup>) et par les ruptures de charge occasionnées qui entraînent des coûts de transport et de manutention plus élevés.

Une réflexion devra être faite sur le mode de collecte, sur le matériel utilisé et sur la chaîne de désapprovisionnement, car les transports représentent la grande majorité des coûts dans la gestion des déchets.

Dans l'intervalle, les points de collecte actuels seront maintenus.

### **3. Autres démarches en cours**

Afin de sécuriser le site de la déchetterie, une clôture a été installée. La fermeture du site hors des heures d'ouverture usuelles de la déchetterie ou du hangar communal a entraîné le déplacement du point de collecte en dehors du site clôturé.

À la suite de la réorganisation du site, une surveillance des points de collecte et des bennes de végétaux sera introduite pour lutter contre les éventuelles incivilités. La séparation des branchages et du gazon permettra une meilleure valorisation de ces matières.

Pour les professionnels (comme les entreprises paysagères), une facturation se fera au prorata des tonnages évacués. Une communication a été envoyée aux différentes entreprises paysagères pour les informer de la nouvelle marche à suivre.

### **4. Etude globale et amélioration de la gestion des déchets**

Le concept de gestion des déchets va être analysé de manière globale et les possibilités d'amélioration du système évaluées. Cette réflexion est également nécessaire en prévision de la prochaine fusion pour optimiser le ramassage des déchets de la future Commune de la Vallée de Joux.

L'analyse inclura notamment les déchets ramassés en porte à porte, aux points de collecte et à la déchetterie intercommunale ainsi que les déchets collectés par les commerces.

## 5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le rapport-préavis n°17/2024,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. décide d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Fabiá Christina MEYLAN « *Disparition des points de collecte pour le papier-carton et le verre de la Commune du Chenit* ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic  Le Secrétaire   
  
Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 9 décembre 2024

Délégués municipaux : - M. Olivier BAUDAT, Syndic  
- Mme Carole DUBOIS, Vice-Syndique

Autre(s) délégué(e)s : - M. Julien CLAVEL, Chef du service travaux et infrastructures

Annexe : - Copie du postulat du 3 octobre 2022